

Premier jet pour la réforme de la formation des profs

La réforme de la formation initiale des enseignants commence à se dessiner. Nous avons pu jeter un œil aux conclusions remises par le groupe de travail technique associant les acteurs de terrain (universités, hautes écoles,...). Elles ont été validées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'une des propositions porte sur le décloisonnement des niveaux d'enseignement. Concrètement, le futur instituteur maternel pourra enseigner au début du primaire, le futur instituteur primaire pourra enseigner en 3^e maternelle, le régent pourra enseigner en 5^e et 6^e primaire, et le licencié pourra enseigner en 3^e secondaire. En proposant de décloisonner les niveaux d'enseignement, on espère que les

profs seront plus conscients de la continuité du parcours scolaire. Parmi ses autres propositions, le groupe de travail insiste sur l'urgence d'approfondir (et donc d'allonger) la formation des profs. Il faudra notamment l'enrichir par des cours portant sur les difficultés d'apprentissage. Il insiste également sur l'importance de la maîtrise de la langue française dans les acquis à obtenir, ainsi que sur l'importance des notions de pédagogie, d'esprit critique, de connaissance du système éducatif. Le groupe de travail préconise aussi de renforcer les passerelles vers la formation d'enseignant. Un décret organisant la réforme de la formation des enseignants devrait voir le jour à l'automne.

N.B.